

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 16 novembre 2018**

-----

L'an deux mil dix huit, le seize novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

**Présents :** Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, MM. PANNETIER Roland - RICHARD Guy

Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

**Excusé :** Mr GOURDIN Laurent

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2018/56 :**

**IMPLANTATION DU PYLONE DANS LE CADRE DES « ZONES BLANCHES » : Aliénation d'une portion de chemin pour l'implantation du pylône –**

Dans le cadre de la résorption des « zones blanches » l'implantation retenue du pylône de téléphonie mobile étant située sur une partie du chemin rural dit « des Besnardières », il est proposé d'aliéner une portion de ce chemin et de le céder à Territoire d'Energie Mayenne pour que ce syndicat puisse gérer la maîtrise d'ouvrage. Pour cette opération, il est rappelé qu'une procédure d'aliénation de chemins ruraux doit être effectuée comprenant les demandes d'acquisitions des propriétaires concernés, les déclarations d'abandon de droit de préemption des propriétaires riverains, les plans et métrés des lieux et la mise en place d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ⇒ donne un avis favorable à la cession d'une portion du chemin dit « des Besnardières »,
- ⇒ autorise le Maire, à poursuivre la procédure réglementaire d'aliénation et à signer tous documents s'y rapportant.

**DELIBERATION N° 2018/57 :**

**PLACE DE LA BASCULE : Aménagement paysager –**

Suite à l'analyse des offres de deux entreprises pour préparer l'aménagement paysager de la place de la Bascule, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'entreprise HUAULT de St Jean sur Erve d'un montant de 1 386.59 € et de régler cette dépense d'investissement à l'article 2128.

**PLACE DE LA BASCULE : Préparation de la végétalisation –**

Afin de préparer la végétalisation de la Place de La Bascule, un chantier participatif sera organisé le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 à partir de 8H45. Un appel aux bonnes volontés sera lancé.

**BATIMENTS COMMUNAUX : Isolation des combles perdus –**

Mr JOSSET informe les conseillers municipaux que la Sté CNSolutions a effectué l'isolation des combles des logements communaux et du gîte communal mais pas des combles de l'école n'ayant pas le matériel approprié.

**DELIBERATION N° 2018/58 :**

**SALLE COMMUNALE : Remplacement de la porte-fenêtre côté cour –**

Après étude de plusieurs devis concernant le remplacement de la porte-fenêtre de la salle communale, côté cour, Vu l'accord de principe de l'Architecte des Bâtiments de France,

Vu l'éligibilité de l'opération à une prime de 3 087.49 € dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ décide de retenir le devis de l'entreprise VEILLE de Laval d'un montant de 4 816.49 € TTC,
- ⇒ d'imputer la dépense à l'article 2132 en section d'investissement,
- ⇒ d'imputer la recette correspondante à l'article 1328 en section d'investissement.

**DELIBERATION N° 2018/59 :**

**ECLAIRAGE PUBLIC : Remplacement d'une lampe à vapeur de mercure fonctionnelle et d'une horloge mécanique –**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au remplacement d'une lampe à vapeur de mercure fonctionnelle et d'une horloge mécanique sur la commune, chemin des Grottes, dossier référencé EP-12-009-18.

.../...

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération. Territoire d'Energie Mayenne propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (60% du montant HT)	Frais de maîtrise d'oeuvre	Montant total à charge de la commune
2 392.91 €	1 485.75 €	95.72 €	1 581.46€

Territoire d'Energie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront prises en charge et récupérées par Territoire d'Energie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opérés par la commune.

A la clôture de l'opération, Territoire d'Energie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'Energie Mayenne.

Ces explications entendues et vu sa délibération n° 2018/28 du 13/07/2018,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

⇒ d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'Energie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

- Application du régime général :

A l'issue des travaux, versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	1 531.46 €	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
---	------------	---

⇒ d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

#### **COLLINE ST SYLVAIN –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que le propriétaire riverain de la colline St Sylvain serait d'accord pour un échange de terrains qui permettrait de finaliser le sentier de randonnée jusqu'à la chapelle. La commission concernée se réunira sur place pour étudier le projet.

#### **SITE DES GROTTES –**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les négociations concernant les projets d'échanges de terrains, dans le cadre de la Zone d'Aménagement Différé, pour finaliser un sentier de randonnée sur le Site des Grottes sont en cours avec le propriétaire riverain, la Communauté de Communes des Coëvrons et les trois communes concernées.

#### **DELIBERATION N° 2018/60 :**

##### **CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA MAYENNE : Demande d'affiliation –**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Mayenne (CDG53) informant les collectivités affiliées que le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a sollicité l'adhésion volontaire de sa collectivité au CDG 53.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas s'opposer à cette affiliation.

#### **DELIBERATION N° 2018/61 :**

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Avis sur le rapport de la CLECT -**

Vu le courrier de Mr le Préfet reçu le 6 novembre 2018 demandant le retrait de la délibération du Conseil Municipal n° 2018/32 relative à la validation du rapport de la CLECT et de la modification des attributions de compensation prévisionnelles 2018,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 26 avril 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

⇒ de retirer sa délibération n° 2018/32 du 13 juillet 2018,

⇒ de valider l'ensemble du rapport établi par la CLECT lors de sa réunion du 26 avril 2018,

⇒ d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte utile concernant cette décision.

#### **DELIBERATION N° 2018/62 :**

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Avis sur la modification des attributions de compensation prévisionnelles 2018 -**

Vu le courrier de Mr le Préfet reçu le 6 novembre 2018 demandant le retrait de la délibération du Conseil Municipal n° 2018/32 relative à la validation du rapport de la CLECT et de la modification des attributions de compensation prévisionnelles 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Coëvrons du 25 juin 2018 approuvant la modification des attributions de compensation prévisionnelles 2018 suite au rapport de la CLECT du 26 avril 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ⇒ de retirer sa délibération n° 2018/32 du 13 juillet 2018,
- ⇒ de valider, au vu du rapport de la CLECT, le montant de l'attribution de compensation prévu en 2018 pour la commune d'un montant de 4 431 €,
- ⇒ d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte utile concernant cette décision.

**DELIBERATION N° 2018/63 :**

**SYNDICAT DU BASSIN DE L'ERVE : Avis sur le rapport d'activités 2017 –**

Mr le Maire présente le rapport d'activités 2017 du Syndicat du Bassin de l'Erve.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- n'a pas d'observation à formuler concernant ce rapport.

**DELIBERATION N° 2018/64 :**

**ELABORATION D'UN BLASON POUR LA COMMUNE -**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de Mr Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur, concernant l'élaboration, à titre gratuit, d'un blason pour la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide d'accepter la proposition de Mr MOLINIER,
- ⇒ autorise le Maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

**DELIBERATION N°2018/65 :**

**DON DU COMITE DES FETES PETRIARVIEN -**

Mr JOSSET informe les conseillers municipaux que le Comité des Fêtes Pétriarvien propose de participer financièrement à l'aménagement paysager de la Place de La Bascule en offrant un don de 800 € à la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ d'accepter ce don qui n'est grevé d'aucune charge, pour la somme de 800 €,
- ⇒ d'imputer cette recette à l'article 10251

**DELIBERATION N° 2018/66 :**

**BUDGET COMMUNE : Virements de crédits -**

**DECISION MODIFICATIVE n° 01**

Les crédits prévus à certains articles de l'exercice 2018 étant insuffisants, il s'avère nécessaire de procéder à un virement de crédits.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **VOTE** le virement de crédits comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>			
<i>Chapitre/Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Article 65/6533	Cotisations de retraite		- 20.00
Article 66/66111	Intérêts des emprunts		+ 20.00
<b>Total DM n° 01</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Pour mémoire BP		159 289.00	159 289.00
<b>Total</b>		<b>159 289.00</b>	<b>159 289.00</b>
<b>Section d'Investissement</b>			
<i>Chapitre/Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Article 13/13251	Subvention GFP de rattachement	4 500.00	
Article 16/1641	Emprunt	50 000.00	
Article 20/2051	Concessions droit similaire		330.00
Article 21/2128	Autres agencements et aménagements		49 170.00
Article 21/2132	Immob. corporelles immeubles de rapport		5 000.00
<b>Total DM n° 01</b>		<b>54 500.00</b>	<b>54 500.00</b>
Pour mémoire BP		192 305.00	192 305.00
<b>Total</b>		<b>246 805.00</b>	<b>246 805.00</b>

**SERVICE TECHNIQUE –**

Au 30/09/2018, la dotation réservée à la commune pour le service technique commun a été utilisée à 80 %, mais ce service sera moins sollicité pour le dernier trimestre.

Les travaux à prévoir sont :

- vérification du bon fonctionnement des toilettes de l'école, de la salle communale et des Arcades.

D'autre part, les agents de ce service seront invités au repas de Noël de la cantine municipale avec les agents communaux.

#### **BULLETIN MUNICIPAL –**

Les différents points à publier ont été listés par la commission Communication. Le bulletin sera remis aux habitants lors de la Cérémonie des Vœux qui aura lieu à la salle communale le 19 janvier 2019 à 11 H.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **ORGANISATION DE COURSES NATURE ET TRAIL EN 2019 –**

Mr le Maire présente un courrier de l'association « Jogging Meslay Athlétisme » proposant l'organisation de courses nature et trail le 22 juin 2019 sur 4 communes de la Vallée de l'Erve dont St Pierre Sur Erve. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'organisation de cette manifestation sportive qui sera intitulée « Main'Erve Trail ».

##### **LOGEMENT COMMUNAL T2 –**

Des éléments complémentaires seront demandés à la personne qui est venue visiter le logement communal T2 le 15 novembre dernier avant de conclure un contrat de location.

##### **ABRIBUS –**

Une nouvelle estimation pour l'aménagement d'un abribus sera demandée à Mr Alain REMOND, selon l'esquisse de Mr l'Architecte Conseil des Petites Cités de Caractère, proposant une construction en bois adossée au mur.